

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE, ENTREPRISES

Joli coup de pouce au menu pour l'insertion professionnelle

Mis en ligne le **lundi 25 juin 2018**

Depuis un an, la ville de Brest a mis en place une clause d'insertion dans le contrat de délégation de service public de sa cuisine centrale. Au menu : des personnes éloignées de l'emploi qui y ont trouvé des contrats durables.



Il n'y a pas d'obligation réglementaire, mais les élus de la ville de Brest ont souhaité intégrer, dans la délégation de service public (DSP) de la restauration collective remportée l'an dernier par la Sodexo, une clause d'insertion. Objectif : **favoriser le retour dans l'emploi de personnes qui en sont éloignées** depuis longtemps, de jeunes de moins de 26 ans sans qualification, de personnes bénéficiaires de minima sociaux (RSA...) ou de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

Une première encourageante

Engagée de longue date dans une [politique de commande durable](#), la collectivité innove avec cette première clause intégrée à la DSP. « **C'était une première nationale pour nous. Le plafond fixé pour les cinq ans de la délégation est de 12 000 heures de travail. Nous avons atteint, en moins d'un an, les 8 470 heures** », se félicite Cédric Cochet, directeur de la cuisine centrale de Brest.

Contrats durables et féminisation

Pour ce faire, **des liens se sont noués avec les acteurs de l'insertion du bassin brestois**, dont [le plan local pour l'insertion et l'emploi \(PLIE\)](#), et [la Maison de l'emploi](#). « Cette DSP apporte du nouveau pour les publics éloignés de l'emploi. Jusque-là, les emplois se trouvaient à 75 % dans les travaux, et concernaient donc principalement des hommes. Dans ce secteur de la restauration, les femmes ont toute leur place, d'autant que ce ne sont pas des "petits" contrats, et que les entreprises s'engagent », apprécie Christelle Amberlin, de la Maison de l'emploi.

De fait, en moins d'un an, trois demandeuses d'emploi de longue durée ont été embauchées à la cuisine centrale en CDI, et un contrat d'apprentissage pour une personne en situation de handicap a été conclu.

Montée en puissance

Et ce n'est qu'un début : « Nous devons être exemplaires sur ces sujets. Cela demande beaucoup de travail de compréhension et de persuasion. Et nous allons continuer : **nous souhaitons, au fur et à mesure des renouvellements de DSP, y intégrer chaque fois une clause d'insertion** », pointe Alain Masson, vice-président de Brest métropole.

Depuis 2006, l'intégration de la clause d'insertion dans les marchés de travaux et de services de Brest métropole et de la ville de Brest a généré 325 000 heures d'insertion, et a concerné 674 bénéficiaires.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30